

## École Saint-Pascal-Baylon

6320, ch. de la Côte-des-Neiges  
Montréal (Québec) H3S 1A4  
Téléphone : 514-736-8100  
stpbaylon@cscdm.qc.ca

### PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PARENTS tenue le mercredi 11 septembre 2024 au gymnase de l'école St-Pascal-Baylon

**PRÉSENTS** : Trente-sept personnes participent à cette rencontre.

**EST AUSSI PRÉSENTE** : Mme Nathalie Blanchet, directrice de l'école

#### 1. Ouverture de l'assemblée

Document déposé : Avis de convocation à l'assemblée générale des parents de l'école Saint-Pascal-Baylon en date du 5 septembre 2024 de M. Abdel Hakim Touhrou, président du conseil d'établissement.

Le président d'assemblée, M. Abdel Hakim Touhrou, ouvre la séance à 19 h 20 et souhaite la bienvenue aux participants.

#### 2. Désignation d'un ou d'une secrétaire d'assemblée

Le président invite les parents à se proposer pour la prise de notes. Faute de volontaires, il offre son soutien pour la rédaction du procès-verbal. M. Getro Bouloute accepte de prendre des notes. Proposition appuyée par M. Mourad Mardassi. La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Ghada Mazouzi propose l'adoption de l'ordre du jour, proposition appuyée par M. Saada Hanchour. La proposition est adoptée à l'unanimité. Il est donc **RÉSOLU** d'ADOPTER l'ordre du jour de l'assemblée générale du 11 septembre 2024 comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Désignation d'un ou d'une secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle de parents tenue en date du 13 septembre 2023
5. Constatation de la convocation de l'assemblée
6. Mot de la direction
7. Présentation de la capsule d'information sur l'assemblée générale/conseil d'établissement  
<https://www.cscdm.gouv.qc.ca/conseils-comites/conseil-etablissement/>
8. Présentation du rapport annuel du conseil d'établissement
9. Présentation du rapport du représentant au comité de parents
10. Nomination d'un ou d'une présidente d'élection
11. Adoption de la procédure d'élection
12. Élection des membres parents au conseil d'établissement
13. Élection des parents substitués au conseil d'établissement
14. Élection du ou de la représentante au comité de parents
15. Élection d'un substitut pour siéger au comité de parents
16. Formation d'un organisme de participation des parents
17. Parole au public (30 min)
18. Varia
19. Levée de l'assemblée

✓

**4. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle de parents tenue en date du 13 septembre 2023**

Document déposé : Procès-verbal de l'assemblée générale du 13 septembre 2023 disponible sur le site Web de l'école dans la section Procès-verbaux (<http://st-pascal-baylon.csdm.ca/ecole/structure/>).

M. Abdel Hakim propose l'adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale avec les modifications suivantes : nombre de personnes participant à la rencontre (cinquante) ; présence aussi de Mme Nathalie Blanchet, directrice de l'école ; ouverture de l'assemblée à 19h08 (point 1) ; proposition appuyée par Mme Ghada Mazouzi (point 4) ; M. Abdel Hakim Touhmu explique le fonctionnement de ces comités (point 6) ; proposition appuyée par M. Mourad Mardassi (point 9) ; Mme Keya Moni Datta (point 9.2) ; « et de le nommer « OPP de l'école Saint-Pascal-Baylon » (point 12.1) ; Mme Catherine Peyronnard souhaite avoir des nouvelles des travaux en cours dans la cour d'école. Mme Nathalie Blanchet annonce que les travaux ne seront pas terminés avant les vacances de Noël (point 13) ; « Le président félicite les nouveaux élus et remercie les parents et la direction » (point 15).

Proposition appuyée par M. Mourad Mardassi. La proposition est adoptée à l'unanimité. Il est donc **RÉSOLU** d'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée générale du 13 septembre 2023 avec les modifications.

**5. Constatation de la convocation de l'assemblée**

Les parents des élèves ont bien été convoqués par écrit par le président du conseil d'établissement dans le respect des délais prévus par la loi (quatre jours au moins avant l'assemblée).

**6. Mot de la direction**

La directrice de l'école informe l'assemblée que l'établissement compte actuellement 350 élèves inscrits. Elle souligne l'importance de la communication entre les enseignants et les parents, rappelant qu'une telle collaboration contribue à la réussite des élèves. Elle conclut en remerciant l'ensemble des parents présents pour leur présence.

**7. Présentation de la capsule d'information sur l'assemblée générale/conseil d'établissement**

M. Abdel Hakim Touhmu invite l'assemblée à visionner la capsule d'information sur le conseil d'établissement. Il explique le rôle et le fonctionnement du conseil d'établissement, de l'organisme de participation des parents et du comité de parents.

**8. Présentation du rapport du conseil d'établissement**

M. Abdel Hakim annonce que le conseil d'établissement a eu lieu quatre fois seulement durant l'année scolaire 2023-2024 : le 26 septembre 2023, le 18 mars 2024, le 15 avril 2024 et le 17 juin 2024. Il présente les dossiers qui ont été adoptés ou approuvés par le conseil d'établissement et invite l'assemblée à consulter dans le site web de l'école le bilan des activités du conseil d'établissement ainsi que les procès-verbaux pour plus de détails.

**9. Présentation du rapport du représentant au comité de parents**

Le représentant sortant au comité de parents, M. Abdel Hakim Touhmu, présente le rapport de ses activités et les dossiers, entre autres : communication régulière avec les parents de l'école par téléphone, courriels ou rencontres ; neuf (9) réunions, y compris l'assemblée générale annuelle du comité de parents, de 18h ou 18h45 à 21h45 ou 22h ; échanges avec la direction générale du centre de services scolaire de Montréal sur notamment le plan de rattrapage mis en place suite à la grève des enseignants, la réussite scolaire, le tarif fratrie pour frais de garde, etc. ; formations pour les parents en présence ou en ligne ; consultations, notamment : le règlement sur la procédure d'examen des plaintes liées aux fonctions du centre de services scolaire de Montréal, la sécurité aux abords des écoles, le chantier sur l'organisation des services aux élèves, etc.

**10. Nomination d'un ou d'une présidente d'élection**

M. Ridha Lahiouel se propose comme président d'élection, proposition appuyée par M. Mourad Mardassi. La proposition est adoptée à l'unanimité. Il est donc **RÉSOLU** de NOMMER M. Ridha Lahiouel président d'élection lors de l'assemblée générale des parents du 11 septembre 2024.

**11. Adoption d'une procédure d'élection**

M. Abdel Hakim Touhmou propose la procédure d'élection ci-dessous, proposition appuyée par Mme Rihab Grami.

- 1° Ouvrir la mise en candidature ;
- 2° Fermer l'appel de candidatures après un délai de cinq (5) minutes ;
- 3° Demander aux candidats s'ils acceptent leur mise en candidature, de se présenter brièvement et d'expliquer leurs motivations (1 minute) au bénéfice des électeurs ;
- 4° Les scrutateurs remettent un bulletin de vote à chaque parent ayant droit de vote ;
- 5° L'électeur inscrit uniquement les chiffres assignés (ou noms) des candidats qu'il a choisis (1 poste = 1 nom, sinon bulletin rejeté) ;
- 6° Les scrutateurs recueillent les bulletins de vote et en font le décompte (1 poste = 1 candidat, si + bulletin rejeté) ;
- 7° Les personnes ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont déclarées élues.

La proposition de M. Abdel Hakim Touhmou est adoptée à l'unanimité. Il est donc **RÉSOLU** de SUIVRE la procédure d'élection décrite par le président pour élire les représentants des parents.

**12. Élection des membres parents au conseil d'établissement**

Les candidat(e)s suivant(e)s se présentent pour pourvoir aux trois postes de deux ans.

- 1° M. Abdel Hakim Touhmou
- 2° M. Saada Hanchour
- 3° Mme Ghada Mazouzi

CONSIDÉRANT que trois candidat(e)s se sont présenté(e)s aux trois postes de 2 ans à pourvoir ; les trois candidat(e)s susmentionné(e)s sont déclaré(e)s élu(e)s par acclamation comme représentant(e)s au conseil d'établissement de l'école Saint-Pascal-Baylon.

La candidate suivante se présente pour pourvoir au poste d'un an : Mme Zahia Ould Chalaï.

CONSIDÉRANT qu'une seule candidate s'est présentée au poste de 1 an à pourvoir ; la candidate susmentionnée est déclarée élue par acclamation comme représentante au conseil d'établissement de l'école Saint-Pascal-Baylon.

**13. Élection des parents substitués au conseil d'établissement**

Les candidates suivantes se présentent pour pourvoir aux six postes de substitués :

- 1° Mme Souad Khetib
- 2° Mme Rihab Grami
- 3° Mme Souad Arfaoui

CONSIDÉRANT que trois candidates se sont présentées aux six postes à pourvoir ; les trois candidates susmentionnées sont déclarées élues par acclamation comme membre substitut.

**14. Élection du ou de la représentante au comité de parents**

Le candidat suivant se présente pour pourvoir au poste de délégué au comité de parents.

- 1° M. Abdel Hakim Touhmou ;

CONSIDÉRANT qu'un seul candidat s'est présenté au poste ; le candidat susmentionné est déclaré élu par acclamation comme représentant de l'école Saint-Pascal-Baylon au comité de parents.

15. **Élection d'un substitut pour siéger au comité de parents**

M. Mourad Mardassi présente sa candidature au poste de substitut.

CONSIDÉRANT qu'un seul candidat s'est présenté au poste ; M. Mourad Mardassi est déclaré élu par acclamation comme substitut du représentant de l'école Saint-Pascal-Baylon au comité de parents.

16. **Formation d'un organisme de participation des parents**

M. Abdel Hakim Touhmou propose de reconduire sa proposition de former et de nommer l'organisme de participation des parents « OPP de l'école Saint-Pascal-Baylon », proposition appuyée par Mme Samar Abdelghani. La proposition est adoptée à l'unanimité. Il est donc **RÉSOLU** de NOMMER l'organisme de participation des parents d'élèves de l'école Saint-Pascal-Baylon de l'année 2023-2024 « OPP de l'école Saint-Pascal-Baylon ».

Les personnes suivantes présentent leur candidature : Abdel Hakim Touhmou ; Ridha Lahiouel ; Ahmed Mohamed Abouelmagd ; Getro Bouloute ; Ghada Mazouzi ; Mourad Mardassi ; Rihab Grami ; Saada Hanchour ; Samar Abdelghani ; Souad Arfaoui.

Il est donc **RÉSOLU** de DÉCLARER les personnes susmentionnées membres de l'OPP de l'école Saint-Pascal-Baylon. Le président d'assemblée précise que tous les parents qui souhaitent devenir membres de l'OPP de l'école Saint-Pascal-Baylon peuvent le faire tout au long de l'année scolaire.

17. **Parole au public**

- Des parents soulèvent des préoccupations concernant la qualité de l'organisation de la fête des finissants de juin 2024 ainsi que l'absence de la direction lors de l'événement (absence de micro, absence d'eau lors d'une journée de chaleur, secrétariat fermé, etc.). Mme Nathalie mentionne qu'elle fera des vérifications.
- Une parente souhaite savoir quelles actions seront mises en place afin de mieux faire connaître les programmes d'aide aux devoirs. Mme Nathalie Blanchet indique que cette préoccupation est notée.
- Des parents expriment des inquiétudes et questionnent le départ de plusieurs enseignants vers d'autres écoles du quartier. La direction précise qu'il s'agit de décisions personnelles des enseignants.

18. **Varia**

Aucun sujet n'est traité à ce point.

19. **Levée de l'assemblée**

Le président remercie la direction et l'ensemble des parents, en soulignant tout particulièrement l'engagement de ceux qui s'impliquent bénévolement dans la vie de l'école. Il félicite les nouveaux élus. À son tour, l'assemblée remercie le président pour son dévouement et le travail accompli. L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée lève la séance à 20 h 28.

Le président d'assemblée

La directrice

Abdel Hakim Touhmou

Nathalie Blanchet